

Arrêté du maire nommant des membres du conseil d'administration du CCAS

Le Maire de Fégréac,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu l'avis du maire adressé aux associations et personnes concernées le 10 avril 2026 ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

Considérant que les associations sollicitées ou informées par voie d'affiche n'ont pas transmis de propositions et que la formalité précitée s'avère impossible, il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

Arrête

Article 1er – Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- M. Régis de BARMON ;
- Mme Solène MIGLIORATI ;
- Mme Michelle GERVOT ;
- M. Bruno DILLY.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à Fégréac, le 10 avril 2026

Le maire, Jérôme RICORDEL

